



Heritage et droit de succession

Par Roxane

Bonjour,
Je suis veuve depuis 1995 et depuis quelque années j'ai la famille de mon défunt mari qui m'a mis à l'écart .
Ma question est : n'habitant plus le même département et n'ayant plus de nouvelles, si un jour y'a partage de bien ou autre , serai-je concernée ?
Comment le savoir svp ?

Par ESP

Bonjour
Avez vous des enfants ?
En tant que veuve, il vous appartenait d'ouvrir la procédure de succession pour aboutir au partage.

Par Roxane

Bonjour, merci pour votre réponse.
Non pas eu d'enfants avec mon défunt mari .